

**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 6 mai 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent avant donné procuration : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER,

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2025 présenté en annexe et qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exercice 2025		
DEPENSES – (A)	13 226 704,63	6 966 752,53
RECETTES – (B)	15 008 963,01	3 704 220,12
RESULTAT 2025 – (B-A)	1 782 258,38	-3 262 532,41
Résultat reporté budget ville 2024	1 041 039,20	2 822 469,76
Résultat de clôture :		
Excédent	2 823 297,58	
Déficit		-440 062,65
Restes à réaliser		
DEPENSES		1 467 725,91
RECETTES		1 417 761,62
Résultat des restes à réaliser		- 49 964,29
Résultat de clôture cumulé :		
Excédent	2 823 297,58	
Déficit		- 490 026,94

Le Conseil Municipal,

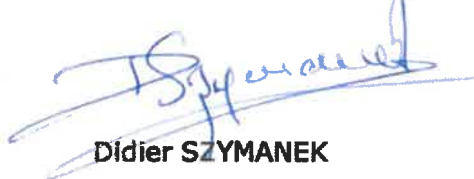
Après en avoir délibéré,

A 22 voix pour et 5 contre (Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ)
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Valide le Compte Administratif 2025 du budget ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

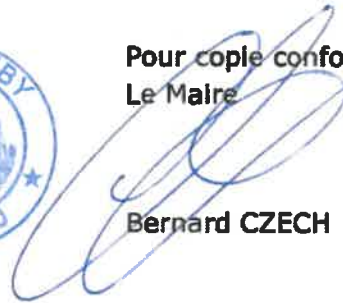
Le Secrétaire de Séance



Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH